

Tableau récapitulatif : Indique les diverses possibilités pour respecter les règlements (3 licences autres que A sont acceptées)

B	C	D	EA	EB	UEB	JEB
3						
	3					
		3				
2			1			
2				1		
1			1		1	
1				1	1	
			1		2	
				1	2	
					3	
2	1					
1	2					
2		1				
1		2				
1	1	1				
	2	1				
	1	2				
					2	1
					1	2
						3
2					1	
1					2	
2						1
1						2
1					1	1
1			1			1
1				1		1
			1			2
				1		2

Exemple : Il ne sera pas admis plus de :

2 licences « B » et 1 licence « E » ou plus de 3 licences « B » sur la liste des joueurs d'une équipe de seniors.
3 licences « B » par équipe pour les catégories jeunes jusqu'au U19 M compris

ARTICLE 3 : HEURES DES MATCHES

Toutes les rencontres peuvent débuter :

Le SAMEDI :

- Entre 9h00 et 11h00 pour les catégories jeunes mais l'accord écrit du club visiteur est obligatoire pour conclure un début de match le samedi matin
- Entre 13h30 et 18h30 pour les catégories U10 ans à U14 ans
- Entre 13h30 et 19h00 pour les catégories U15 ans F et U16 ans M
- Entre 15h00 et 20h00 pour les catégories U17 ans F et U19 ans M
- Entre 18h30 et 22h00 pour les catégories seniors

Le DIMANCHE :

- Entre 09h00 et 11h30 pour toutes les catégories ;
- Entre 13h00 et 17h00 pour toutes les catégories ;

Pour toutes les catégories, lorsque 2 clubs sont distants d'au moins 50 kms, l'accord écrit du club visiteur est obligatoire pour conclure un début de match à 13 h 30 le samedi ou à 09 h 00 le dimanche.

Il appartient au club visiteur, **dans les 10 jours après réception**, de signifier auprès de la Commission, le refus d'une conclusion ne respectant pas ces horaires. En l'absence de contestation, la dérogation sera considérée comme acceptée.